



Mairie de Blaye

DECISION N° D/2017/126

Mise à disposition de la salle de la Poudrière au profit de Madame Nicole BAZERT

Le Maire de BLAYE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122.22 alinéa 5 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2014, accordant délégation de pouvoir au maire pour agir en son nom dans les domaines précisés à l'article L 2122.22 du code précité ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 novembre 2015, portant modification de la délibération du 15 avril 2014 ;

Vu la demande de Madame Nicole BAZERT d'utiliser la salle de la Poudrière dans la Citadelle afin d'y organiser une exposition de peintures ;

DECIDE

Article 1^{er} : De passer une convention d'utilisation de la salle de la Poudrière sise allée de la Poudrière dans la Citadelle, avec Madame Nicole BAZERT, domiciliée 14, route des Bruns à LATRESNE (33360) afin d'y organiser une exposition de peintures.

Article 2 : La convention est conclue à titre gratuit du 31 juillet au 15 août 2017.

Article 3 : Madame Nicole BAZERT s'assurera contre les risques locatifs et devra en justifier.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Monsieur le Maire de la ville de BLAYE est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de BLAYE
- aux intéressés

et portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Fait à BLAYE, le 13/06/2017.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 13/06/17
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20170102-52533-AU-1-1

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint

Monsieur Francis RIMARK

